## Travaux de la Chambre

Il est faux de dire que nous ne nous intéressons pas à ces rapports. Au contraire, nous estimons qu'ils sont des plus importants. Nous avons accepté l'expérience en cours, nous voulons simplement l'améliorer. Je ne vois aucune raison d'essayer de mettre en pratique cinq, six ou sept rapports sans avoir fait d'expérience préliminaire, alors que nous avons cru bon de mettre à l'épreuve le troisième rapport avant de l'accepter définitivement.

Le fait que la session se termine n'élimine aucun rapport. Il est inutile qu'ils figurent au *Feuilleton*. Je défie mon honorable collègue de me dire combien de personnes lisent le *Feuilleton* chaque jour. Tout cela est sans conséquence. Toutefois, pour faire plaisir à l'opposition, nous serions disposés à faire figurer ces rapports sous la rubrique des affaires ou des ordres émanant du gouvernement lors de la nouvelle session. Si cette proposition n'est pas acceptée, parfait, mais ils ne figureront pas tels qu'ils sont maintenant sous 200 motions d'adoption. Ce sont des avis d'obstruction, ce qui est inacceptable pour nous.

- M. McGrath: Monsieur le Président, le ministre ne semble pas comprendre.
  - M. Pinard: Oui, je comprends.
- M. McGrath: Si nous ne mettons pas en pratique et si nous n'adoptons pas les recommandations contenues dans au moins trois de ces rapports—je pense qu'il s'agit du cinquième, du sixième et du septième—il n'y a aucune raison de continuer à appliquer le Règlement provisoire, puisqu'elles découlent du Règlement que nous utilisons actuellement et lui font suite. Par exemple, lorsque l'on parle de la constitution de comités ou des comités législatifs, le ministre sait qu'à moins qu'il ne s'en occupe il sera impossible de prolonger l'application du Règlement.
- M. Pinard: Monsieur le Président, je suis désolé, mais il s'agit là d'une interprétation subjective toute personnelle de la part du député; ce n'est pas la vérité. Ce n'est pas ce que signifient ces rapports complémentaires. L'expérience sur le troisième rapport constitue un tout. Les rapports complémentaires peuvent être étudiés dans nos négociations pour améliorer l'expérience, mais il est faux de prétendre que nous devions absolument considérer les trois autres rapports de façon à conclure de façon définitive l'expérience que nous faisons actuellement

Puis-je me permettre de rappeler au député ce qui a été corroboré par les membres du comité spécial, le président, le député de Sarnia-Lambton et d'autres députés? Les membres du comité se sont entendus pour ne pas proposer l'adoption de ces rapports complémentaires. Je ne comprends pas pourquoi le député se plaint maintenant que nous éléminons cette possibilité, puisque les membres du comité s'étaient mis d'accord pour ne pas en proposer l'adoption.

- M. McGrath: Monsieur le Président, pour que tout soit bien clair aux fins du compte rendu—et je pense que c'est important—le ministre constatera, s'il examine la dernières séance du comité, qu'il s'était entendu pour ne pas proposer de motion d'adoption à la Chambre pendant qu'il siégeait.
  - M. Nielsen: Pendant que le comité siégeait, c'est exact.
- M. McGrath: C'est ce qui avait été clairement convenu. C'est dans le compte rendu, et même ses propres collègues,

notamment le député de Sarnia-Lambton et le député de Gatineau, le savent; le compte rendu en témoigne.

- M. Pinard: Le député de Sarnia-Lambton fait signe que non.
- M. Cullen: Monsieur le Président, à l'égal de tous les autres députés, je crains fort que, par suite d'un malentendu ou d'une discussion acerbe, tous les progrès que le comité a réussi à accomplir, tous les changements, amendements et améliorations sur lesquels le gouvernement et l'opposition se sont entendus, ne se soldent par un échec, si nous persistons avec nos prises de bec. En souvenir du regretté Walter Baker qui a abattu énormément de travail à ce comité, je voudrais que l'on permette aux leaders parlementaires de poursuivre leurs pourparlers en vue de conserver le Règlement dans son état actuel, quitte à l'améliorer et à y apporter des précisions, dans la mesure du possible.

Des voix: Bravo!

- M. Nielsen: Monsieur le Président, on vient de proférer une autre inexactitude que je ne saurai laisser passer inaperçue. Le leader parlementaire du gouvernement nous a accusés de faire preuve de subjectivité; pourtant, il ne s'en prive pas lui-même. Il est carrément faux de prétendre, comme il le fait, qu'on aurait maintes occasions de proposer ces motions d'adoption. Une fois que ces motions sont proposées, et après qu'on en a débattu, on passe aux ordres inscrits au nom du gouvernement. Le leader parlementaire sait pertinemment qu'il peut proposer cette motion à n'importe quel moment qui lui convient, une fois que le parrain de la motion a terminé son exposé. Il sait tout aussi bien que moi que, si les députés de l'opposition se sont prononcés contre chacune de ces sept motions, c'est à cause de la décision de la présidence; en effet, et c'est bien la première fois qu'il en est ainsi depuis que je suis au Parlement, la présidence a décidé qu'un député ne peut pas proposer l'adoption d'une motion inscrite au nom d'un collègue absent. C'est la raison qu'a invoquée la présidence pour justifier sa décision.
- M. McGrath: En l'occurrence, le regretté député de Nepean-Carleton.

• (1530)

M. Nielsen: Nous n'avions pas l'intention de faire de l'obstruction, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a prétendu. C'est d'autant plus vrai que nous n'avons pas essayé de présenter ces motions depuis que la présidence a rendu sa décision à cet égard.

Il me semble que le leader de la Chambre devrait être objectif et non sectaire, comme il nous adjure de la faire, et qu'il devrait respecter le désir des membres du comité spécial de la réforme parlementaire en permettant que l'ensemble de la Chambre puisse se prononcer sur toute question relative à la réforme. Normalement, monsieur le Président, la réforme de nos règles et de nos usages n'incombe pas au seul gouvernement. Elle exige la collaboration de tous les députés parce que tous sont visés. S'il y a un secteur où le gouvernement ne devrait pas s'arroger tous les pouvoirs, c'est bien celui de la réforme parlementaire.